

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Délibération n° D-2026-284

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 23/06/2026

Publication :
le 03/07/2026

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Baptiste PEYRAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Yann JEZEQUEL

Excusés :

Madame Ségolène BARDET.

Direction des Finances

Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Madame Catherine ROUSSILLON, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

En 2006 la Ville de Niort a instauré une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), son objectif étant de répondre aux ambitions de sa politique d'habitat en diminuant la vacance des locaux d'habitation notamment en Centre-Ville.

L'article 108 de la loi de finances pour 2026 instaure une réforme de la fiscalité applicable aux logements vacants. A compter du 1er janvier 2027, la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) et la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) fusionneront pour donner naissance à un impôt unique : la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH).

Pour les communes ayant instauré une THLV et souhaitant maintenir un dispositif de taxation sur les logements d'habitation vacants, il est nécessaire de délibérer pour voter l'instauration de la TVLH avant le 1^{er} octobre 2026.

La Ville de Niort souhaitant maintenir la dynamique initiée contre la vacance de l'habitat, il est proposé au Conseil municipal d'instaurer la TVLH dans la continuité de la THLV.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) pour les logements vacants depuis au moins 2 ans au 1er janvier de l'année d'imposition, selon les dispositions de l'article 1406 bis du Code Général des Impôts (CGI), dans le respect des conditions prévues à l'article 1639 A bis du CGI, soit avant le 1^{er} octobre pour une application dès le 1^{er} janvier de l'année suivante.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Signé

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Signé

Jérôme BALOGE